Suite aux **allégations** parues dans **Le Parisien**, la **FHP**-**MCO**, syndicat des cliniques et hôpitaux privés spécialisés en médecine, chirurgie et obstétrique (MCO) de la Fédération de l'hospitalisation privée, fait la déclaration suivante :

Un **décret** de **compétence** (29 juillet 2004) définit clairement la **liste** des **actes infirmiers** et des **tâches** attribuées au **personnel soignant diplômé d'Etat**. Par ailleurs, un arrêté du 7 janvier 1993 définit la notion de secteur opératoire et précise le **fonctionnement** des **blocs opératoires**, et notamment les nombreuses procédures de fonctionnement faisant appel à différentes compétences et professionnels.

Une **procédure nationale** de **validation** des **acquis** d'**expérience** (VAE) mise en place par décret et arrêté a permis à certains personnels (aides opératoires) non diplômés d'Etat d'obtenir des **autorisations** pour **assister** des **chirurgiens** dans certaines tâches. Il est donc parfaitement possible que ces personnels puissent intervenir au sein du bloc opératoire.

La FHP-MCO rappelle que les cliniques et hôpitaux privés MCO interviennent dans le cadre d'un secteur très réglementé et extrêmement contrôlé par les au torit és de santé et de tutelle.

Des **plaintes** étant **en cours**, l'hospitalisation privée fait toute confiance en la **justice** pour faire la lumière sur les allégations rapportées par la presse
.

A propos de la FHP-MCO

La FHP-MCO regroupe 580 cliniques et hôpitaux privés spécialisés en médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) participant aux missions du service public de la santé. Acteur incontournable du paysage sanitaire français, l'hospitalisation privée MCO représente 27% de l'offre de soins nationale et 36% des hosp
italisations. Les cliniques et hôpitaux privés
accueillent chaque année 8,5 millions de patients pour une capacité de 66.000 lits et places, dont 2,2 millions de passages par an da
ns 132 services d'urgence
. Le secteur privé MCO est le leader nat
ional en chirurgie (55
% des actes réalisés) et le second en médecine (25% des séjours médicaux) et obstétrique (27% des naissances). Il réalise également 67% de la chirurgie ambulatoire, 32% des séances de chimiothérapie, 34% de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique. Environ 150.000 salariés (infirmières, sages-femmes, aides soignants et hôteliers) y travaillent, ainsi que 41.000 praticiens libéraux et salariés.